



RECU EN PREFECTURE

Le 03 février 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220127-D00669210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Sébastien COUDRY

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Yannick POUJET

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à Mme Sadia GHARET, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, M. Aurélien LAROPPE à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN, Mme Françoise PRESSE à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n° 13), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : 07. Dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) - Bilan 2021 et reconduction au 01/01/22

Délibération n° 2022/006692

Dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) - Bilan 2021 et reconduction au 01/01/22

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	12/01/2021	Favorable unanime
Commission n° 4	13/01/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan 2021 du dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) et d'en proposer le renouvellement à compter du 01/01/22.

I. Contexte

Le dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) a été mis en œuvre par la Ville de Besançon en 2009, dans l'objectif de répondre aux besoins des familles et des jeunes en matière d'accès aux loisirs et aux vacances.

Ce dispositif, qui s'adresse aux Bisontins disposant de revenus modestes, regroupe différentes aides financières délivrées sous conditions de ressources :

- **Tickets Séjours Vacances :**
 - Tickets Séjours Colos : attribués aux enfants et/ou jeunes (0-18 ans) séjournant en centre ou camp de vacances,
 - Tickets Séjours dans une famille : attribués aux enfants et/ou jeunes (0-18 ans) séjournant dans une famille,
 - Tickets Séjours Familiaux : attribués aux enfants et/ou jeunes (0-18 ans) accompagnés d'un parent pendant leur séjour,
- **Tickets Accueils de Loisirs :** attribués aux enfants et/ou jeunes (0-18 ans) fréquentant des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires à la journée avec repas,
- **Tickets Sports :** attribués aux enfants (scolarisés en primaire en 2021) pratiquant une activité sportive à l'année dans un club bisontin,
- **Tickets Jeunes BAFA/BAFD :**
 - Tickets Jeunes BAFA : attribués à des jeunes (17-25 ans) suivant la formation de base et de perfectionnement aux métiers de l'animation,
 - Tickets Jeunes BAFA : attribués à des jeunes (21-28 ans) suivant la formation de base et de perfectionnement en vue de prendre la direction d'un centre de loisirs.

Ce panel de tickets permet de lutter contre les inégalités d'accès des enfants, des jeunes et des familles aux vacances et aux loisirs sportifs, socio-culturels et éducatifs.

II. Bilan 2021

A/ Bilan global du dispositif au 10/12/2021

Au total, 1 231 tickets ont été délivrés en 2021 (1 102 tickets en 2020). Les dépenses prévisionnelles et consolidées pour la Ville s'élèvent respectivement à 85 687 € et 80 925 €.

Année	Dépense prévisionnelle	Dépense consolidée
2018	92 484 €	86 762 €
2019	90 279 €	85 140 €
2020	73 134 €	63 676 €
2021	85 687 €	80 925 €

On constate chaque année un écart entre le nombre de tickets distribués (dépense prévisionnelle) et le montant total des factures effectivement réglées (dépense consolidée) aux prestataires (structures d'accueil de loisirs ou de vacances et clubs sportifs). Cet écart s'explique par la non-utilisation des tickets par les familles (raisons familiales, annulations de séjour) et par l'absence de facturation de la part des prestataires (décalage budgétaire).

La crise sanitaire liée au Covid-19 peut par ailleurs apporter un éclairage sur cet écart entre dépense prévisionnelle et dépense consolidée en 2020 et 2021 (annulation de séjours initialement prévus).

En 2021, le panel de tickets délivrés a permis à 861 familles, soit 1 269 enfants, d'accéder aux différentes activités proposées (736 familles, 1 063 enfants en 2020).

Le dispositif atteint pleinement son objectif en bénéficiant largement aux familles aux revenus les plus modestes (près de 60 % des tickets délivrés concernent les QF 1 et 2).

Par rapport à 2020, le bilan 2021 montre :

- une augmentation au global du recours au dispositif Tickets Loisirs Vacances,
- une légère diminution des Tickets Accueil de Loisirs,
Ces tendances sont à mettre en rapport avec la crise sanitaire : fermeture des ALSH lors des vacances d'avril 2021 (3^{ème} confinement), capacités des accueils réduites en lien avec les protocoles sanitaires et reprise progressive des activités à la rentrée scolaire 2021/2022.
- une augmentation sensible des Tickets Sports
Cette tendance est directement liée aux décisions de la Ville de dynamiser cette aide à la rentrée de septembre 2021/2022 afin d'encourager la reprise des activités sportives (cf. délibération du Conseil Municipal du 30/09/21 avec ouverture du dispositif aux enfants scolarisés en maternelle, revalorisation du montant des aides pour les QF 3 et 4 et ajout d'un QF supplémentaire avec un seuil à 1 000 €).

B/ Bilan par Tickets

Les éléments chiffrés indiqués correspondent aux tickets délivrés (dépenses prévisionnelles).

1. Séjours Colos - Tendances : ↗

Après une diminution régulière ces dernières années, les demandes ont légèrement augmenté. En 2021, 89 familles, soit 119 enfants ont bénéficié de cette aide, pour un montant total de 4 832 € (59 familles, 91 enfants en 2020).

Les familles sont issues majoritairement des quartiers de Clairs-Soleils, Vareilles, Chateaufarine, Planoise, Montrapon et Montboucons. Les principaux prestataires sont la MJC Clairs-Soleils, les PEP 25 et Profession Sports Loisirs.

2. Séjours dans une famille - Tendances : ↔

Seule l'Association des Familles Bisontines (AFB) est partenaire de la Ville. Les demandes restent stables concernant cette formule qui reste pertinente dans l'offre globale car certaines familles sont très attachées à ce mode de départ pour leurs enfants.

Ainsi, en 2021, 16 familles, soit 27 enfants, ont participé à ce type de séjours, pour un montant total de 1 470 € (17 familles, 27 enfants en 2020). Les familles bénéficiaires sont majoritairement originaires de Chateaufarine et Planoise.

3. Séjours familiaux - Tendances : ↗

75 familles ont perçu cette aide en 2021, soit 189 enfants (51 familles, 120 enfants en 2020) pour un montant total de 17 570 €.

La demande pour ce ticket est donc en augmentation. Pour la grande majorité, il est sollicité par des familles originaires de Chateaufarine et Planoise. Le principal partenaire de la Ville est La Roche du Trésor (15 familles). Viennent ensuite le CLAJ (7 familles) et divers campings de la région (Grand Lac à Clairvaux-les-Lacs, Le lac de Panthier à Vandenesse-en-Auxois et les Bords de Loue à Parcey).

4. Accueil de loisirs- Tendances : ↘

Après une augmentation fulgurante des demandes ces dernières années, on note une diminution de ces tickets en 2021. 150 familles, soit 224 enfants ont bénéficié de ce soutien de la part de la Ville, représentant un montant total de 8 664 € (166 familles, 261 enfants en 2020). Les familles bénéficiaires sont issues majoritairement des quartiers de Palente, Orchamps, Chaprais, Cras, Chailluz, Saint-Claude. Les principaux prestataires sont la MJC Palente, l'ASEP et le Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux.

À noter que ces tickets ne s'adressent pas aux enfants fréquentant les ALSH des Francas du Doubs ou de la MJC Besançon / Clairs-Soleils compte tenu de la politique tarifaire appliquée par ces opérateurs.

5. Sports - Tendances : ↗

469 familles, soit 649 enfants (399 familles, 529 enfants en 2020), ont bénéficié de ce dispositif en 2021. Le montant dépensé par la Ville est de 45 033 €, ce qui représente plus de 50 % du budget global du dispositif TLV.

Par délibération du 30/09/21, le Conseil Municipal a décidé de mesures exceptionnelles en 2021 afin d'encourager la reprise des activités sportives :

- ouverture du dispositif aux enfants scolarisés en maternelle : cette mesure a concerné 29 enfants et a représenté un coût de 2 690 €,
- revalorisation du montant des aides pour les QF 3 et 4 : cette mesure a concerné 380 enfants et a représenté un coût de 5 140 €,
- ajout d'un QF 5 supplémentaire (avec un seuil à 1 000 €) : cette mesure a concerné 53 enfants pour un coût total de 1 590 €.

6. Jeunes BAFA/BAFD - Tendances : ↗

Les demandes ont augmenté en 2021 : 62 jeunes ont bénéficié du ticket Jeunes BAFA (43 en 2020), parmi lesquels 7 ont fait le choix d'une formation en internat ; aucune aide au BAFD n'a été délivrée. Cet accompagnement financier s'élève à 8 118 € pour la Ville.

III. Reconstitution à compter du 01/01/22

Au vu des éléments de bilan 2021, il est proposé de reconduire à l'identique le dispositif Tickets Loisirs Vacances à compter du 01/01/22 pour l'ensemble des tickets, à l'exception du ticket Sports.

Une évolution du dispositif sera en effet proposée à un Conseil Municipal ultérieur (1^{er} semestre 2022 pour mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2022/2023) avec une proposition visant, d'une part à faire évoluer le ticket Sports (avec une ouverture aux maternels par exemple) et, d'autre part à expérimenter un ticket Culture afin d'encourager la pratique artistique et culturelle des plus jeunes.

Le règlement du dispositif applicable à compter du 01/01/22 et le modèle de convention de partenariat sont joints en annexes.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du bilan 2021 du dispositif Tickets Loisirs Vacances,
- reconduit ce dispositif à compter du 01/01/22,
- approuve le règlement du dispositif applicable à compter du 01/01/22,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à venir avec les associations partenaires.

M. Abdel GHEZALI (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,
La Maire,



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

TICKETS LOISIRS VACANCES	ÂGE REQUIS	CARACTÉRISTIQUES	PÉRIODES DE DÉPART POSSIBLES / NOMBRE DE JOURS MAXIMUM ATTRIBUÉS PAR AN	DURÉE DE LA PRESTATION	PÉRIODES DE DÉLIVRANCE DES TICKETS	AIDES SUIVANT CONDITIONS DE RESSOURCES (QF CAF)			
						QF 1 > 0 € ≤ 450 €	QF 2 > 450 € ≤ 530 €	QF 3 > 530 € ≤ 640 €	QF 4 > 640 € ≤ 800 €
Séjours colos centre ou camp de vacances	0-18 ans	Séjour organisé par une structure française Séjour agréé DDCSPP* Séjour se déroulant dans un pays de l'Union Européenne ou en Suisse	Vacances scolaires 28 jours maximum/an dont 20 jours maximum/été	5 jours / 4 nuits minimum	Toute l'année sur rendez-vous uniquement Centre municipal Sancey et Maisons de quartier municipales	6,50 € par jour par enfant	5,50 € par jour par enfant	4,50 € par jour par enfant	2,50 € par jour par enfant
Séjours dans une famille		Séjour organisé par une association agréée DDCSPP*		Pas de durée minimum		5 € par jour par enfant	4 € par jour par enfant	3 € par jour par enfant	2 € par jour par enfant
Séjours familiaux		Séjour organisé par une structure française labellisée VACAF** Séjour se déroulant uniquement dans la région	Week-end et vacances scolaires 7 jours maximum/an	Pas de durée minimum Prise en charge d'un parent et des enfants non soumis à gratuité		6,50 € par jour par enfant	5,50 € par jour par enfant	4,50 € par jour par enfant	2,50 € par jour par enfant
Accueils de loisirs		Structure agréée Accueil de loisirs (ACCEM****) par la DDCSPP* Hors accueils de loisirs Francas et MJC Clairs-Soleils Uniquement journée avec repas à Besançon	Vacances scolaires 20 jours maximum/an	1 à 20 jours/an		40 € par jour pour 1 adulte	30 € par jour pour 1 adulte	20 € par jour pour 1 adulte	10 € par jour pour 1 adulte
		Jeunes BAFA/BAFD	Organismes agréés DDCSPP*	Vacances scolaires 1 session/an		1 formation/an + 50 € supplémentaires en cas de session en internat	Formation générale / de base ou approfondissement / perfectionnement :		
	17-25 ans pour le BAFA				200 € maximum	150 € maximum	100 € maximum	50 € maximum	
	21-28 ans pour le BAFD								
Sports	Règlement à venir ultérieurement								

* DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
 ** VACAF : Dispositif national des CAF qui prend en charge 40 à 60 % du coût du séjour pour les QF inférieurs ou égaux à 800 € - vacaf.org

*** ACCEM : Accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs
 **** OMS : Office municipal des sports